



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 08 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis à 19 heures – salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 juillet 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame KLIMCZAK Maggy,
- Messieurs DOREAU Florent, ERTEL Sébastien et ROULLET Ludovic.

Monsieur DOREAU Florent, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Monsieur ROULLET Ludovic est désigné secrétaire de séance.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Action d'aide aux commerces (C.C.L.S.T.)

Monsieur le Maire rappelle que la C.C.L.S.T. a interrogé préalablement ses membres sur les modalités de participation financières des communes concernant le dispositif « chèques-cadeaux ».

Il précise qu'après analyse des retours, le dispositif retenu est **une participation à hauteur de 1€ / habitant à laquelle il est possible d'ajouter une participation libre supplémentaire.**

Cette participation sera à verser à l'Union des Commerçants et Artisans de Loches (UCAL), qui assurera uniquement le remboursement aux commerçants des chèques-cadeaux.

Le service du développement économique de la C.C.L.S.T. sera, quant à lui, en charge de la mise en œuvre et du suivi au quotidien de cette opération.

Après présentation des principes de fonctionnement, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette disposition.

3. Travaux école (sol modulaire) – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire indique que les agents des services techniques ont procédé à la dépose du sol en début de semaine.

Suite à cette opération, l'entreprise retenue pour la réalisation de la dalle de béton a indiqué que le chantier n'était pas réalisable en l'état.

En effet, la structure du sol du bâtiment ne permet pas d'envisager de tels travaux.

Une nouvelle étude de faisabilité est lancée pour que les travaux puissent être réalisés avant la rentrée scolaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'ajourner cette décision.

Ce sujet est donc ajourné à l'unanimité dans l'attente d'une nouvelle étude de faisabilité.

4. Questions diverses

- *Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)*

Monsieur le Maire informe les membres présents que les services de la D.D.F.I.P. ont indiqué qu'au vu de la situation exceptionnelle de la commune (nouvelles élections municipales le dimanche 12 juillet 2020) : il convenait de procéder à la nomination des commissaires de la C.C.I.D. après l'installation du futur nouveau conseil municipal.

- *Point organisationnel – élections municipales du dimanche 12 juillet 2020*

Monsieur le Maire fait un point quant à l'organisation matérielle des élections municipales et les consignes sanitaires qui seront mises en place pour ce scrutin.

Il indique notamment que celles-ci seront identiques à celles instaurées pour le second tour des municipales du 28 juin 2020).

Date du prochain conseil municipal :

celui-ci est non déterminé à ce jour compte tenu des élections municipales à venir

Fin de séance à 19h25.